

GATEAU AU CHOCOLAT TRAVAIL DES FEMES DE CACAO	ANTICIPER DONNAIT DES COUPS	DANS LE BUT	PALMER DEVELOPPE PAR LA TOURE-FACTION	PREMIERES ARRIVEES	GRANDE ECOLE CHARENTAISE
DUPEE ANTOXY-DANTS DU CHOCOLAT		FERA L'AFFAIRE PESANT D'OR		AGENCE AMERICAINE PREMIERE NOTE	
BARRE CHOCO-LATEE AMULETTES		HEROS DE LA SAGA HARRY POTTER	A PAQUES, EN CHOCOLAT MONNAIE JAPONAISE	À PAQUES, EN CHOCOLAT	LE CHOCOLAT EST MORTEL POUR CET ANIMAL
ORIENTA	ELEMENT DE POULIE LES INVENTES RENT LE CHOCOLAT		ARTICLE ESPAGNOL ABRU DE TOILE	CHEMIN DE VIE TROIS FOURS AU CHOCOLAT	
	NEGATION	CREME AU CHOCOLAT			
PREMIER PRODUCTEUR MONDIAL DE CACAO	ZINC AU LARD UTILE POUR DISTINGUER LES AROMES	COURS D'EAU VILLE DE LA DROME	BROUTES		LA SAVEUR PRINCIPALE DU CHOCOLAT
PETIT CUBE SUR LA TETE DU CHOCO-LATIER	POISSON ROUGE		JEUNE FEMME		
		THEATRE JAPONAIS ANCIENNE MESSAGEUR INTERNET	GATEAU BRETON	SEMBLABLE	
LA RUSSIE SUR LE WEB GRAIN DE BEAUTE	VERSION DOUBLEE	MEGATONNE	OCCASION DE MANGER DU CHOCOLAT POUFFE		
			ROUSPETER		
VELLE RADIO		UN TYPE DE CHOCOLAT		ARTICLE	

8				5	7	1
			1		5	3
	7	1	3	6		9
2				7		
6		3	4	2	1	9
			5			4
	8		1	5		3
					3	2
3		5		8		
	1	4	2			5

LE P'TIT DJEUVNO

Infos communales

Voici les horaires d'ouverture des commerces alimentaires et des services publics de la commune durant le confinement lié au COVID 19 :

BOULANGERIE GUILLEMET :
La boulangerie est ouverte du mardi au dimanche de 7h à 13h30. (02 97 42 29 86)

BOUCHERIE – CHARCUTERIE- SUPERETTE :
La supérette est ouverte du mardi au samedi de 8h à 13h30 et le dimanche de 8h à 12h30. Possibilité de livraison (02.97.42.23.39).

LA FERME DE BREMELIN :
La ferme de Brémelin reste ouverte pour la vente de produits les mardis de 17h à 19h et les samedis de 10h à 12h. (02.97.42.60.35.59)

L'EXCALIBUR – PIZZAS :
L'Excalibur est ouvert du vendredi au dimanche à partir de 18h - pizzas à emporter uniquement. (02 97 42 37 13)

LE GWENN HA DU :
Fermeture

SERVICES PUBLICS :

MAIRIE / AGENCE POSTALE :
Fermeture au public sauf urgence et état civil : dans ce cas merci d'appeler le 02.97.42.29.89 ou d'envoyer un mail à contact@guehenno.fr

MEDIATHEQUE :
Fermeture.

AIDE AUX PERSONNES :

Les élus restent à votre écoute si vous rencontrez des difficultés pour faire vos courses ou achats importants. Si vous êtes concerné.e.s, merci de nous contacter au 02.97.42.29.89. La croix rouge française met en place un dispositif d'écoute et de livraison solidaire pour les personnes vulnérables en situation d'isolement social. Contact au 09.78.28.30.00. Si vous êtes intéressé.e.s. pour aider les personnes isolées en difficultés, n'hésitez pas à nous contacter en mairie (02.97.42.29.89) ou à vous inscrire auprès de la plateforme <https://covid19.reserve-civique.gouv.fr/> ou encore à télécharger ou à nous demander le kit « voisins solidaires » (également disponible dans les commerces).

AIDE AUX ENTREPRISES :

La préfecture et la gendarmerie du Morbihan lancent le dispositif « tranquillité professionnelle » afin d'effectuer des passages réguliers auprès des entreprises contraintes de cesser leur activité. Formulaire disponible en mairie.

MASQUES :

Possibilité de demander des masques en tissu à L'atelier de Sophie B (3€/unité) : 06.33.53.86.67
(Ce ne sont pas des masques médicaux mais un geste barrière non négligeable)



Votre Mairie

Pour nous contacter :
Tél. 02 97 42 29 89
contact@guehenno.fr

Horaires Mairie

ouverte pour les urgences uniquement.
Appeler avant de se déplacer.

Permanences des élus :

contacter la mairie.

Permanence CCAS

appeler en mairie

Cantine Municipale

Les parents des élèves qui mangent à la cantine de Guéhenno ont dû recevoir par mail de la part du RPI un questionnaire concernant les repas. Merci d'y répondre rapidement, vos avis sont importants.



#JeVeuxAider
Venez en renfort pour les missions prioritaires de la Réserve Civique
Inscriptions sur jeveuxaider.gouv.fr

Face à la crise sanitaire du Covid-19, la réserve civique lance la plateforme de mobilisation citoyenne "covid19.reserve-civique.gouv.fr" destinée aux structures publiques ou associatives et aux citoyens souhaitant se mobiliser dans la lutte contre l'épidémie. C'est pour garantir la continuité des activités vitales pour les plus précaires qu'une plateforme a été construite, en lien avec les plus grands réseaux associatifs et les plateformes associatives déjà existantes. Elle permet aux structures (associations, CCAS, MDPH, collectivités, opérateurs publics, etc.) de faire état de leurs besoins et de renforts autour de 4 missions vitales :

1. **l'aide alimentaire et aide d'urgence** : « je récupère et distribue des produits de première nécessité aux plus démunis (aliments, hygiène, ...), notamment dans les points habituels de distribution de repas ou auprès des centres d'hébergement d'urgence » ;
2. **la garde exceptionnelle d'enfants** : « je relaie les professeurs dans la garde des enfants de soignants dans les écoles ou au sein d'une structure de l'Aide Sociale à l'Enfance » ;
3. **le lien avec les personnes fragiles isolées** : « je maintiens un lien (téléphone, visio, mail, ...) avec des personnes fragiles isolées (âgées, situation de handicap, etc.) » ;
4. **la solidarité de proximité** : « je fais les courses de produits essentiels pour mes voisins les plus fragiles (personnes âgées, handicapées, malades, etc.) ».

croix-rouge chez vous
écoute & livraison solidaire
09 70 28 30 00

Allez hop on s'organise !
Producteurs artisans commerçants de inscrivez-vous sur www.produits-locaux.bzh.

Se faire du bien et faire du bien.

#CeuxQuiFontLeLait
#CeuxQuiFontLesLégumes
#CeuxQuiFontLaViande
#CeuxQuiFontLesOeufs
#CeuxQuiFont...
#CeuxQuiPêchent
#CeuxQuiTransforment
#CeuxQuiFontNosRepas...

Produits LOCAUX^{bzh}
La plateforme qui relie producteurs et consommateurs en Bretagne

QUAND IL EST MALADE, LE SUPER-HEROS PORTE SON MASQUE SUR LE NEZ ET LA BOUCHE

COVID-19

CORONAVIRUS, POUR SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES

- Se laver très régulièrement les mains
- Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir
- Utiliser un mouchoir à usage unique et le jeter
- Saluer sans se serrer la main, éviter les embrassades

Vous avez des questions sur le coronavirus ?
GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS 0 800 130 000 (appel gratuit)

#COVID19

SAUVEZ DES VIES RESTEZ CHEZ VOUS

Les brèves du conseil

Conseil municipal du : 5 mars 2020

Membres en exercice : 14.

Présents : Nolwenn BAUCHÉ, Brigitte BERNARD, Gérald CHAUMIER, Anne COUGHLIN, Jean-Claude DIABAT, Loïc GUILLO.

Élus arrivés après 18h15 : François DANIEL, Christiane JOUBIOUX, Didier LESAGE.

Absents excusés : Martine FERRAND, Alain GUILLOUZO (donne pouvoir à Loïc GUILLO), Louis HATTENVILLE (donne pouvoir à Nolwenn BAUCHÉ), Nolwenn NICOLLE-PERON.

Absents : Éric LE BOUQUIN.

Le quorum n'étant pas atteint, l'ordre du jour est reporté au 11 mars 2020.

Conseil municipal du 11 mars 2020

Membres en exercice : 14.

Présents : Nolwenn BAUCHÉ, Gérald CHAUMIER, Anne COUGHLIN, François DANIEL, Jean-Claude DIABAT, Martine FERRAND, Loïc GUILLO, Alain GUILLOUZO, Christiane JOUBIOUX.

Absents excusés : Brigitte BERNARD, Louis HATTENVILLE (donne pouvoir à Jean-Claude DIABAT), Didier LESAGE (donne pouvoir à Alain GUILLOUZO), Nolwenn NICOLLE-PERON (donne pouvoir à Loïc GUILLO).

Absent : Éric LE BOUQUIN.

Secrétaire de séance : Nolwenn BAUCHÉ.

APPROBATION DU RAPPORT DU MAIRE SUR LE CHOIX DU DELEGATAIRE POUR L'EXPLOITATION DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Madame le Maire rappelle que la commune de Guéhenno a confié l'exploitation de son service public d'assainissement collectif à la société SAUR par voie de délégation de service public sous forme d'affermage depuis le 1^{er} avril 2012 pour une durée de 8 ans. Ce contrat arrive à son terme au 31 mars 2020 et doit donc être renouvelé.

Suite aux candidatures et offres réceptionnées (SAUR et STGS), la commission de délégation de service public, accompagnée du cabinet Aquilex, s'est réunie à plusieurs reprises afin d'analyser celles-ci.

A l'issue de la négociation, le soumissionnaire SAUR a été pressenti par Madame Le maire pour être délégataire du service public d'assainissement collectif pour une durée de 7 ans, à compter du 1^{er} avril 2020. Le rapport du maire a été transmis à l'ensemble des conseillers municipaux.

Considérant qu'il y a lieu pour la commune de se prononcer sur le choix de la SAUR.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuvent le choix de la société SAUR comme délégataire du service public d'assainissement collectif de la commune de Guéhenno ;
- Approuvent le projet de contrat de délégation, à intervenir entre la commune de Guéhenno et la société SAUR ;

Autorisent Madame le maire à signer le contrat de délégation de service public et tous actes s'y rapportant approuvés par la présente assemblée

Pour	12
Contre	/
Abstention	/

ANALYSE DES DEVIS RELATIFS A LA REFECTION DE L'AIRE DE JEUX

Madame le Maire rappelle qu'un « cahier des charges » sur le projet de réfection de l'aire de jeux a été établi avant de solliciter les entreprises afin d'avoir une meilleure analyse des offres. Des assistantes maternelles ont été sollicitées pour travailler sur ce projet, notamment lors des commissions des 26 novembre 2019 et 18 février 2020.

Madame le Maire donne la parole à Madame JOUBIOUX. Madame JOUBIOUX a mené une analyse comparative des différentes offres reçues.

Après délibération, le conseil municipal, à 10 voix pour et 2 abstentions :

- Valident l'offre 1.14 « Tracteur et panneau » de l'entreprise Qualicité d'un montant de 36 673€ HT concernant le projet de réfection de l'aire de jeux ;

- Sollicitent les aides financières du département ;

Autorisent Madame le Maire à signer les éléments nécessaires à l'exécution de cette délibération.

Pour	10
Contre	/
Abstention	2

ANALYSE DES DEVIS D'AUTOLAVEUSE ET DE BALAYEUSE

Suite à la réunion de conseil municipal du 4 février 2020, l'approbation des devis pour l'autolaveuse et la balayeuse a été reportée car le conseil municipal ne disposait pas d'assez d'éléments pour donner son avis. Jean-Michel a fait un tableau comparatif des éléments techniques des différentes offres reçues.

Il préconise l'autolaveuse et la balayeuse de la marque Karcher qui a le meilleur rapport qualité-prix. Il recommande d'établir un contrat de maintenance (avec une visite de contrôle au moins 1/an). Après délibération, le conseil municipal, à 8 voix pour et 4 abstentions :

- Valident l'offre de l'entreprise Karcher d'un montant de 4760.82€ TTC concernant le devis d'autolaveuse ;
- Valident l'offre de l'entreprise Karcher d'un montant de 1915.14€ TTC concernant le devis de la balayeuse ;

Autorisent Madame le Maire à signer les éléments nécessaires à l'exécution de cette délibération.

Pour	8
Contre	/
Abstention	4

CAUTIONS LOCATIVES PRESCRITES

Madame le Maire informe l'assemblée que la commune a tardé à rembourser des cautions pour les locations de certains logements communaux. Considérant que ces personnes n'ont pas donné suite pour différentes raisons ou sont redevables, Madame le Maire propose de conserver ces cautions. Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

Valident de conserver les cautions susmentionnées non remboursées ;

Autorisent Madame le Maire à signer les éléments nécessaires à l'exécution de cette délibération.

Pour	12
Contre	/
Abstention	/

DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIERE OU AUTRE DE « AR REDADEG »

Ar Redadeg est une course relais pour soutenir la promotion de la langue bretonne avec passage de témoin qui symbolise le partage et la transmission de la langue bretonne entre les générations km après km. La course a lieu du 15 au 23 mai 2020.

La course passera le mercredi 20 mai 2020 sur la commune de Guéhenno à 5h30, au niveau du coin du bois direction Guégon.

Ar Redadeg propose plusieurs moyens afin de soutenir l'évènement, Madame le Maire propose notamment de retenir le soutien suivant :

-Achat d'un ou plusieurs kilomètres du parcours sur la commune : 250€ / km

Après délibération, le conseil municipal, à 6 pour et 6 abstentions :

Valident le versement d'une participation financière.

Pour	/
Contre	2
Abstention	10

Dès lors, aucune participation financière ne sera versée pour « Ar Redadeg ».

REVISION DU CAHIER DES CHARGES DU LOTISSEMENT DU DOUËT

Madame le maire rappelle au conseil municipal sa délibération du 28 mars 2017 par laquelle il avait décidé de modifier le règlement en supprimant les zones de constructibilité ainsi que les points d'accroches.

Cette délibération n'a pas été suivie d'effet puisque le service administratif n'a pas en ce temps transmis les informations aux services compétents.

La commission urbanisme propose de maintenir les décisions prises dans la délibération du 28 mars 2017 et propose également de modifier l'article 1-3 relatif à la hauteur maximale du plan vertical pour les constructions principales en la passant à 7m au lieu de 6m.

Après délibération, le conseil municipal, à 8 voix pour et 4 abstentions :

-Valident la suppression des zones de constructibilité ainsi que des points d'accroche du règlement du lotissement de Guéhenno ;

-Modifient l'article 1-3 relatif à la hauteur maximale du plan vertical pour les constructions principales en la passant à 7m au lieu de 6m ;

-Autorisent Madame le Maire à signer les éléments nécessaires à l'exécution de cette délibération.

Pour	8
Contre	/
Abstention	4

BIBLIOTHEQUE

Vous pouvez demander à emprunter des livres à la bibliothèque ; appelez en mairie ou envoyez un mail contact@guehenno.fr

De quoi s'occuper, à vos crayons...

T	T	E	G	A	N	A	C	H	E	N	C
S	R	N	O	R	E	T	S	A	R	O	F
T	H	I	A	E	I	O	E	B	I	U	C
I	C	M	N	D	U	O	I	L	O	G	S
M	O	O	E	I	Y	F	N	A	V	A	E
U	N	R	O	S	T	X	W	N	I	T	U
L	C	B	S	A	S	A	O	C	D	I	Q
A	H	O	L	E	M	O	R	I	E	N	E
N	A	E	R	R	U	E	B	I	T	E	T
T	G	H	A	N	A	Q	R	A	O	N	Z
A	E	T	T	O	L	R	A	H	C	T	A
G	I	A	N	D	U	J	A	P	A	T	E

AMER
ANTIOXYDANT
AZTEQUES
BEURRE
BLANC
BROWNIES
CABOSSE
CHARLOTTE

CONCHAGE
COTEDIVOIRE
FORASTERO
GANACHE
GHANA
GIANDUJA
NOIR

NOUGATINE
OEUF
PAQUES
PATE
STIMULANT
THEOBROMINE
TRINITARIO

